

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 315-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1529

Déposée le: 20.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Muntwyler (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 509/2014 du 23 avril 2014
Direction: Direction des finances
Classification: –



Pendulaires: manque à gagner sur les recettes fiscales?

Le développement des moyens de transport accroît la mobilité professionnelle. Il est possible de choisir aujourd'hui son domicile et son lieu de travail de manière optimale : par exemple travailler dans le canton de Berne et résider dans un canton où les impôts sont avantageux (Soleure, Lucerne, Vaud, Fribourg, Obwald et Nidwald, etc.). Résultat, notre canton perd d'importantes recettes fiscales tout en aménageant des voies de circulation pour les transports publics et les transports individuels motorisés. Ce qui à son tour accroît les mouvements pendulaires.

Ces impôts font défaut au canton de Berne. Ce qui est particulièrement fâcheux quand les pendulaires sont des employés de l'administration fédérale. La course à l'allégement de la fiscalité des entreprises entretient également le phénomène, puisqu'ainsi les impôts retournent aux entreprises.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le solde pendulaire dans le canton de Berne ?
2. A combien estime-t-on le manque à gagner sur les recettes fiscales ?
3. Comment faire pour obtenir des cantons où résident les pendulaires qu'ils indemnisent le canton de Berne, sur le modèle de ce qui se passe avec les frontaliers ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

On entend par solde pendulaire « relatif » le nombre de pendulaires entrants moins le nombre de pendulaires sortants, en pourcentage des actifs habitant dans le canton. Actuellement, il n'y a pas de recensement des pendulaires propre au canton de Berne. Selon les calculs de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les cantons suivants présentaient un solde pendulaire positif (davantage de pendulaires entrants que de pendulaires sortants) en 2011¹:

- Bâle-Ville: 52%
- Zoug: 35%
- Zurich: 12%
- Genève: 12%
- Berne: 4%
- Saint-Gall: 1%

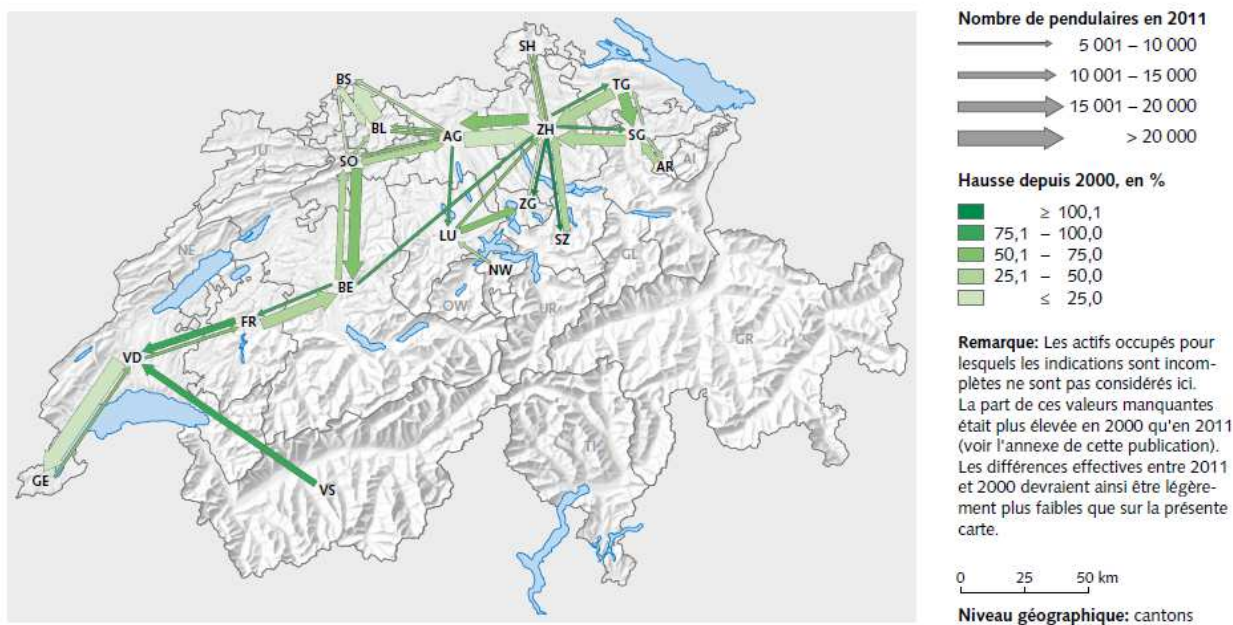
Selon l'OFS, le solde pendulaire relatif de tous les autres cantons est négatif (davantage de pendulaires sortants que de pendulaires entrants).

L'OFS a par ailleurs représenté graphiquement les principaux flux de pendulaires entre les cantons:

Graphique:

Principaux flux de pendulaires entre les cantons, en 2011

G 11



Source: OFS – relevé structurel, recensement de la population

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2013

Ce graphique montre que la plupart des pendulaires entrants du canton de Berne viennent des cantons de Soleure et de Fribourg. Comme la charge fiscale du canton de Soleure est légèrement plus élevée que celle du canton de Berne, les personnes faisant la navette entre les can-

¹ [Actualités OFS. La pendularité en Suisse 2011, juillet 2013](#)

tons de Soleure et de Berne ne sont en tout cas pas motivées par la fiscalité. Il en va un peu autrement des personnes qui viennent du canton de Fribourg. Mais les impôts moins élevés du canton de Fribourg ne sont probablement que l'un des motifs incitant les pendulaires à choisir d'habiter dans ce canton².

Si le canton de Berne souhaite devenir un canton de domicile attrayant pour ces pendulaires, la charge fiscale n'est certainement pas le seul facteur entrant en ligne de compte. L'offre de logements attractifs à des conditions avantageuses est peut-être un facteur plus important.

Question 2

Les pendulaires qui viennent dans le canton de Berne n'entraînent pas de manque à gagner sur les recettes fiscales. On ne parle pas de pertes fiscales dans ce contexte.

On peut calculer le **surplus de recettes théoriquement possible** si une partie des pendulaires entrants transféraient leur domicile dans le canton de Berne. Sur les 647 200 foyers fiscaux du canton de Berne (époux et personnes seules), environ 440 000 déclarent un salaire. Les impôts sur le revenu et la fortune versés par ces contribuables au canton de Berne se montent environ à 2,205 milliards de francs (hors allocataires de rentes, indépendants et personnes sans emploi). Si le nombre de foyers fiscaux augmentait de quatre pour cent, c'est-à-dire dans la proportion du solde pendulaire positif du canton de Berne, les recettes des impôts sur le revenu et la fortune du canton augmenteraient d'environ 88 millions de francs.

Question 3

Pour cela, il faudrait modifier la loi d'harmonisation fiscale (LHID)³ à l'échelon fédéral. L'assujettissement à l'impôt dans le canton de domicile est réglé à l'article 3 LHID. La loi ne prévoit pas de versements compensatoires aux cantons dits de travail. L'idée d'un impôt frappant les pendulaires a été partiellement débattue récemment, mais cet impôt n'a pas pu s'imposer⁴.

Au Grand Conseil

² Cf. [Berner Zeitung du 01.02.2014](#): « Offrir des logements aux employés de la Confédération est une bonne affaire pour les cantons. Depuis des années, Fribourg démontre avec brio comment réussir dans ce domaine » [trad.]

³ Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (loi d'harmonisation fiscale, LHID, RS 642.14)

⁴ Cf. par exemple [Bund du 26.06.2012](#), [Zentralschweiz am Sonntag du 20.01.2013](#)